

■ Assurance-vie

Qu'est-ce qu'une assurance-vie?

L'assurance-vie est une entente contractuelle entre un titulaire de police et une compagnie d'assurance-vie, en vertu de laquelle la compagnie d'assurance-vie accepte de verser une somme forfaitaire en cas de décès de l'assuré. Le titulaire de la police accepte de payer une prime stipulée. En cas de décès de l'assuré, la compagnie d'assurance-vie verse les prestations à un bénéficiaire désigné.

Les assurances et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (sauf au Québec). Au Québec, les assurances et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (Québec) Inc.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Habituellement, la compagnie d'assurance verse une commission à Edward Jones lorsque vous payez la prime de l'assurance-vie. La commission peut varier en fonction de la compagnie d'assurance émettant la police, du type de couverture fourni par la police et du montant de la prime payée. Le montant de la prime que vous payez dépend des options et du montant de la couverture que vous sélectionnez, de votre âge, de votre sexe, de votre état de santé et d'autres facteurs.

Dans la majorité des cas, la commission est fondée sur un pourcentage fixe de la prime de la première année et inclut également une prime de rendement. Edward Jones reçoit également des commissions de renouvellement annuelles pendant un certain nombre d'années.

Comment votre conseiller en investissement est-il rémunéré?

Votre conseiller en investissement reçoit un pourcentage des commissions/primes et commissions de renouvellement versées par la compagnie d'assurance à Edward Jones. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influer sur les primes de succursale que votre conseiller en investissement reçoit.